



Editorial

Diego Martinez
Chef du Service technique

Chères lectrices, chers lecteurs,

Engagé par la Municipalité en novembre 2018, en qualité de chef du service technique, l'occasion m'est donnée ici de m'adresser à vous.

En juin 2011, la Commune se dotait d'un service technique avec l'engagement d'un premier collaborateur, puis fin 2015 d'un deuxième.

Il y a lieu de remarquer que l'évolution des lois et des normes, la croissance démographique avec ses impacts en matière de mobilité et de besoins d'équipements, nécessitent une capacité d'adaptation dans un environnement toujours plus complexe. Dès lors, il incombe à notre service de gérer des dossiers et mandats importants, tels la révision du plan général d'affectation, le projet de réaménagement des abords de la gare de Cossonay-Pentha-

laz, l'extension du collège du Cheminet, mais aussi de la police des constructions, des aménagements routiers et des espaces publics, du cadastre souterrain.

Pour mener à bien ce travail passionnant et captivant, j'ai la chance de pouvoir bénéficier des compétences de M. Arnaud Simonet, que je profite de remercier de sa précieuse collaboration, et de mettre à profit mes formations dans le domaine de la construction, mes expériences acquises dans des bureaux d'ingénieurs civils, entreprises de construction et au sein de la Ville de Lausanne.

Finalement, que ce soit pour les travaux de la route de Lausanne qui vont se poursuivre jusqu'à fin juin, la prochaine réfection de la route de la Gare ou pour tout autre chantier, le service technique met et continuera à tout

mettre en œuvre pour minimiser les perturbations, assurer la sécurité des usagers et garantir un cadre de vie le plus agréable possible aux habitantes et habitants de Penthalaz.

Heureux de pouvoir contribuer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie et des prestations communales en matière technique, je vous adresse, chères lectrices et chers lecteurs, mes meilleures salutations.

Dans ce numéro

COMMUNICATIONS - P. 2 À 7

Municipalité

Conseil communal

Liste des abréviations

Communications générales

VIE LOCALE - P. 8 ET 9

Vision : Local des jeunes

Carnaval 2019

SPORT - P. 10

FC Venoge

FSG

ENVIRONNEMENT - P. 11

Agenda 2030

3^{èmes} Journées du Développement

durable les 24 et 25 mai

Qu'a-t-on le droit de faire en forêt

Bois-de-Vaux

INFORMATIONS - P. 12

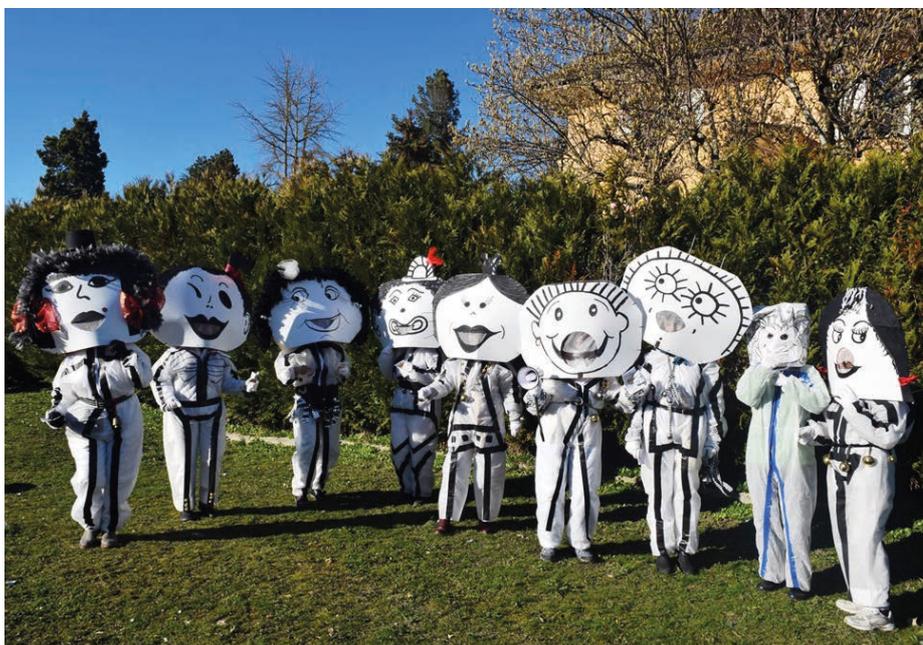
Agenda

Cultes

Administration communale

Photographie

La Cool'Hisse



Communications de la Municipalité

Piéric Freiburghaus, syndic

Journal communal Le Cancanier

La Municipalité est consciente du temps qui s'est écoulé entre la dernière séance du Conseil communal de décembre et la publication du Cancanier. Elle met tout en œuvre pour y remédier dans le futur et prie l'ensemble de la population de bien vouloir l'en excuser.

Aussi, l'autorité est intervenue auprès de la Poste suite aux problèmes récurrents de distribution des tous-ménages, spécifiquement du dernier numéro du Cancanier, qui n'a pas été distribué à l'ensemble des habitants. Elle exige, de la part de la Poste et dorénavant, des prestations conformes à ce qu'il y a lieu d'attendre d'un établissement de droit public.

Répartition des dicastères

Une petite modification dans la répartition des dicastères a eu lieu, dès lors :
M. Yvan Rochat est également en charge des véhicules et du matériel d'entretien ;
M. Pierre-André Ischi a repris les secours et la sécurité, soit le SDIS et la PCI.

Plan général d'affectation, PGA

Des séances d'informations se poursuivent avec les propriétaires directement impactés par les demandes de modifications exigées par le Canton. La Municipalité présentera également, prochainement, un préavis de demande de crédit afin de financer l'adaptation du PGA, soumis à l'enquête publique en 2015. en vue d'une mise en vigueur souhaitée d'ici environ 2 à 3 ans.

Plan d'affectation à valeur de permis de construire sur les parcelles n° 109 et 688 sises au Cheminet

Il avait déjà été annoncé que la Municipalité allait lancer une procédure de Plan d'affectation à valeur de permis de construire sur les parcelles n° 109 (parcelle du collège) et 688 (parcelle Cheminet 22), sises au Cheminet, en vue de pouvoir mettre à disposition 8 classes pour la rentrée 2022 et planifier un programme complémentaire sur la parcelle voisine.

Pour ce faire, un préavis de demande de crédit sera présenté au Conseil communal lors de la séance de mai prochain. Dans cette perspective, la Municipalité a demandé des offres à 3 bureaux d'urbanisme et retenu,

sous réserve de l'acceptation du crédit précité, l'offre du bureau Fischer Montavon et associés.

Pour rappel, le volet aménagement du territoire est de la responsabilité de la Commune ; la partie de demande de permis de construire est de celle du constructeur, en l'occurrence l'ASIVenoge, dont le mandataire est éo architectes.

Sécurité publique

La Municipalité a signé des contrats d'engagement à l'heure avec 7 collaborateurs d'EKML, qui seront chargés d'intervenir dans le cadre du contrôle des véhicules en stationnement et en mouvement lorsqu'existe une interdiction générale de circuler.

Ces personnes suivront, courant avril, les cours de formation au Règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière. C'est ensuite qu'elles seront autorisées à intervenir et à verbaliser.

Yves Jauner, municipal

ASIVenoge (Association scolaire intercommunale de la Venoge)

Lors de l'assemblée du 30 janvier 2019 du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge, le crédit d'étude de construction de pavillons provisoire à Penthalaz, a été accepté à la majorité.

Le crédit de construction ou de location des 4 pavillons sera présenté en juillet 2019 au Conseil Intercommunal de l'ASIVenoge.

ASPIC (Association intercommunale de la piscine des Chavannes)

Lors de l'assemblée générale du 7 mars 2019, le financement de la piscine régionale couverte scolaire et publique à Cossonay dans le futur complexe scolaire des Chavannes, a été accepté à la majorité.

Crédit de construction de CHF 10'250'000.--
Les quatre entités porteuses du projet (ASPIC, ASICOVV, Fondation de Vernand et Commune de Cossonay) ont validé son financement. Tous les feux sont au vert pour la réalisation de ce projet.

Les travaux pourront débuter cette année, la fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2021.

Didier Chapuis, municipal

Personnel

Suite à la démission de Mme Anne-Laure Girard du poste de boursière, la Municipalité a nommé M. Iban Garcia au poste de boursier communal avec effet au 1^{er} avril 2019. M.

Garcia occupe le poste de boursier communal adjoint à la Commune de Penthalaz depuis février 2014.

Il est né en 1979 et a une formation axée sur les finances. Il est au bénéfice d'un master en management et administration de PME réussi à la fin de ses études en Espagne. En 2013 il a suivi un cours de formation supérieure en comptabilité et en 2018 une formation de gestion des salaires et assurances sociales. Les deux formations ont été réussies avec succès.

Afin d'assurer les tâches du service de la bourse pendant cette période de transition, la Municipalité a engagé avec un contrat à durée déterminée, Mme Anne-Claude Studer.

Patinoire

Les conditions météorologiques de cet hiver ont permis une très bonne fréquentation de la patinoire. L'augmentation du nombre de patineurs est d'environ 14% en comparaison avec la saison 2017-2018. Il n'est pas encore tenu compte des écoles dont la présence des élèves a été très soutenue. Des classes de l'établissement scolaire de Cheseaux sont aussi venues patiner.

Piscine

La date d'ouverture a été fixée au samedi 18 mai et celle de fermeture au lundi du Jeûne Fédéral, soit le 16 septembre.

Camping

Le camping saisonnier ouvre comme d'habitude le 1^{er} avril prochain. Par contre l'ouverture du camping de passage a été différée au 1^{er} mai. Le règlement du camping a été totalement révisé et approuvé en séance de Municipalité. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur avec effet immédiat.

Pierre-André Ischi, municipal

Récolte des plastiques

Pour rappel et à titre d'essai, la récupération des flacons se fait uniquement sur le site de Valorsa et ce depuis le 5 février 2019. La mise en place de cette filière exige un effort de tri irréprochable de la part des citoyens. Ces plastiques récoltés sont acheminés à Grandson dans l'entreprise Cand-Landi SA, puis acheminés dans la région de Bâle, pour finalement être valorisés sur plusieurs sites en Europe.

Cependant, la meilleure gestion des flacons est de ne pas en produire, ceci en changeant nos habitudes de consommation et en achetant des recharges ou du savon en bloc.

Conseil communal du 18 mars 2019

Le Conseil communal accepte à la majorité l'achat d'une balayeuse

À quelques jours de l'arrivée du printemps, alors que les divers travaux urbains et routiers avancent gentiment, il est temps de penser à l'entretien et à la pérennité de ces nouveaux aménagements. Il est bien loin le temps où tous les vendredis les employés du service extérieur sillonnaient la commune à pied, balais et pelles à la main pour maintenir l'ordre et la propreté sur notre territoire ! Depuis plusieurs années, on fait donc appel à l'entreprise «CBC ça balaie.com» qui effectuait un passage sur l'ensemble des routes et des trottoirs trois fois par année. Le budget actuel de CHF 15'000.-, ne permet pas à la Municipalité de mandater davantage cette entreprise. C'est pourquoi il est envisagé d'acquérir une balayeuse afin de rendre le cadre de vie plus agréable sans trop dépenser.

Deux offres ont été demandées et c'est celle de l'entreprise Bucher qui, de par son coût inférieur de CHF 10'000.— et pour des raisons techniques, a été retenue. La commission chargée de l'étude de cet objet a pu se rendre compte de l'efficacité de cette machine lors d'une démonstration organisée sur le site de Plan-Bois. La Municipalité propose de financer cet investissement de CHF 156'000.— par la trésorerie courante en prélevant CHF 100'000.— sur le fonds pour renouvellement de véhicules et d'amortir le solde net en 8 ans. Seule la manière d'amortir a été discutée et le préavis a donc été largement accepté par le Conseil.

Stand de tir à 300 mètres

Le deuxième préavis présenté relatif au remplacement des cibles à 300 mètres a été accepté par 27 oui, 4 non et 8 abstentions.

La société des Armes de Guerre de

Penthalaz, forte de 70 membres de tous âges, perpétue la tradition du tir depuis 1947. Elle permet, pour ceux qui le doivent, d'effectuer leurs tirs obligatoires, mais aussi aux jeunes de découvrir ce sport grâce à la présence de moniteurs formés et reconnus par l'Armée suisse. Si les infrastructures ont tout juste permis de terminer la saison 2018, celle de 2019 ne pourra pas être lancée sans le remplacement des cibles. Dix-huit séances de tirs sont organisées chaque année avec une moyenne de 30 tireurs par jour de tir. Les installations permettent également à la société de l'Abbaye des Mousquetaires d'organiser, tous les 3 ans, sa manifestation.

L'ordonnance sur les installations servant au tir hors du service dit que l'aménagement des installations relève de la compétence des communes. Le préavis présenté par la Municipalité pour le remplacement de 4 cibles représente un investissement de CHF 85'000.— qu'il est proposé de financer par la trésorerie courante.

La parole est au Conseil avec le résumé de deux interventions sur ce préavis : Si la nécessité de rénover les cibles et l'obligation des communes de financer les installations de tir n'ont pas été remises en question, on déplore le fait que la Municipalité se soit contentée d'une seule offre pour l'adjudication de ces importants travaux. Les Armes de Guerre et l'Abbaye ne devraient-elles pas participer à cet investissement ? La société de tir du Petit Calibre, voisine du stand de tir 300 mètres, a déposé une demande de subside à la Commune pour moderniser ses installations. La Municipalité pourra-t-elle entrer en matière et être équitable envers les différentes sociétés locales ?

Un montant de CHF 400'000.— est budgétisé en position 4 dans les projets d'investissements pour l'assainissement de la butte de tir. Ces travaux ne se feront pas avant la prochaine législature. Toutefois, avec le préavis du jour, ce n'est pas loin d'un demi-million de francs qui sera investi dans le futur pour le tir. À l'heure où la marge financière de la commune est étriquée, une

attention toute particulière devrait être portée sur chaque préavis avec en ligne de mire l'objectif de gérer les dépenses communales avec efficacité.

Interpellation de M. Eloi Contesse : la Municipalité accepte d'y répondre lors du prochain Conseil

« Police des constructions : comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers ? ». Voici le titre de l'interpellation déposée par M. Contesse posant les deux questions suivantes à nos autorités :

- Est-ce que la Municipalité se préoccupe de la qualité des aménagements extérieurs lors des mises à l'enquête, et, si oui, comment procède-t-elle pour l'évaluer ?
- Est-ce que la Municipalité applique les règles du PGA de 2015 en matière de qualité des aménagements extérieurs, étant donné que celles-ci sont plus contraignantes que le contenu du PGA de 1980 ?

L'application de la Loi sur l'aménagement du territoire incite à densifier les parcelles qui sont peu construites. À Penthalaz, les anciennes villas et immeubles sont entourés de vastes jardins, apportant du charme et une identité à certains quartiers. Les règles en matière d'aménagements extérieurs sont actuellement ambiguës. Le PGA de 1980 est encore en vigueur, mais étant donné que le nouveau a été mis à l'enquête en 2015, celui-ci a aussi force légale. C'est donc le plus restrictif des deux plans qui est applicable pendant la période de transition. Si dans le règlement de 1980, il n'existe aucun article spécifique concernant les aménagements extérieurs, le nouveau aborde la question de la façon suivante :

- Les aménagements extérieurs (les surfaces libres de construction) sont réalisés en tenant compte du lieu, de la destination et de l'architecture de la construction à laquelle ils sont attachés, de la nature des espaces publics ou collectifs dans le prolongement desquels ils s'inscrivent. Les places de stationnement à ciel ouvert sont pourvues d'un revêtement perméable. Les 50 %

des places de stationnement doivent être situés dans des bâtiments ou des garages enterrés.

Pour clarifier cette question épineuse, et calmer les incertitudes à ce sujet, M. Contesse, soutenu par plus de 5 membres du Conseil, a donc déposé cette interpellation que la Municipalité a accepté de traiter. Une réponse parviendra au prochain Conseil.

Assermentation

M. Ducommun, GSVS, étant présent ce soir, nous avons donc pu procéder à son assermentation.

M. Thierry Burnat, Mmes Rebecca Dufour et Mareva Martin ayant démissionné, nous assermenterons lors du prochain Conseil, M. Soltan Hosseini Mohammad, 2e vient en suite du groupe PLR, et Mme Dolores Antonino pour le GIP.

Les membres démissionnaires ont été remplacés dans les diverses commissions où ils siégeaient.

Divers et Propositions individuelles

Voici un petit résumé des diverses interventions et questions posées.

- Où vont nos flaconnages récupérés à Valorsa et comment sont-ils recyclés ?

M. Ischi informe que le PET est acheminé et trié à Grandson. Les autres déchets plastiques sont actuellement brûlés. La récupération de ces plastiques n'en est qu'à la phase d'essai. Actuellement, il n'y a pas de projet de s'unir aux communes avoisinantes pour leur acheminement en direction de l'entreprise Cand-Landi à Grandson. M. Ischi reprendra le sujet, lors d'une prochaine séance avec Mme Costa, directrice de Valorsa, et nous tiendra au courant de l'évolution du dossier (*voir dernières informations dans les communications de la Municipalité, Pierre-André Ischi*).

- Le stationnement à la déchetterie de Valorsa ne pourra pas être modifié. Il restera tel quel, peu ou pas de plainte ayant été déposée à ce sujet.

- À l'avenir, les préavis auront, comme promis, un petit chapitre sur le développement durable s'il y a matière à

argumenter.

- La passerelle à l'entrée de Planzer a fait quelques victimes de chutes durant l'hiver. Que va-t-il être entrepris pour remédier à ce problème ?

L'entreprise qui a installé ce revêtement estime qu'il ne présente pas de défaut et qu'il offre la sécurité nécessaire. M. Freiburghaus invite les personnes qui ont chuté à se manifester afin que l'on puisse plaider preuves à l'appui.

- Un long débat s'en est suivi concernant la sécurité autour de l'école. Entre les incivilités des parents, stressés, à l'affût d'un espace de stationnement le plus proche possible de l'entrée de l'école, les chauffeurs de bus pressés de se rendre à l'arrêt suivant oubliant qu'ils circulent dans une zone 30km/h, les enfants qui se dégourdissent joyeusement les jambes avant d'aller en classe... C'est une chance qu'aucun incident grave ne se soit produit à ce jour. Comment optimiser la sécurité des lieux ?

Difficile pour la Municipalité de sécuriser ce site. L'intervention de la gendarmerie pourrait être demandée mais il n'est pas certain qu'elle puisse passer plus fréquemment. Il a également été proposé de renforcer la signalisation, avec l'idée de faire appel à la direction des écoles pour que les enfants participent à l'élaboration de panneaux dans le but de les sensibiliser, mais aussi leurs parents, à cette problématique de sécurité. Le cheminement autour de l'école est intégré dans la démarche participative et sera, en tous les cas, revu dans le projet d'agrandissement du collège.

- Des problèmes de stationnement sauvage sont aussi relevés au chemin des Fourches. Là aussi difficile de prendre des mesures restrictives dans les zones 30km/h. La signalisation devra également être revue.

Madame Valérie Codina Cervellin remercie les membres pour leur présence, rappelle les règles d'usage et de bienséance qui font parfois défaut et qui génèrent des problèmes d'organisation dans les séances. Les prochains conseils auront lieu le 13 mai et le 17 juin. La séance est close à 21h56.

Liste des abbréviations

AJERCO : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

ARASPE : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

ARCAM : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

ARGdV : Association régionale du Gros-de-Vaud

ASICoPe : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)

ASICOVV : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge

ASIVenoge : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

ASPIC : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes

GIP : Groupement Indépendant Penthalaz

CSR : Centre social régional

GSVS : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants

LAT : Loi sur l'aménagement du territoire

LHand : Loi sur l'égalité pour les handicapés

PCI : Protection civile

PGA : Plan général d'affectation

PLR : Parti Libéral Radical

PPA : Plan partiel d'affectation

PPDLV : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

RIE III : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

SDA : Surfaces d'assolement

SDIS : Service de défense incendie et de secours

SDT : Service du développement territorial



Cours de français

La Municipalité, en appui à l'Association Français en Jeu, souhaite mettre sur pied deux cours de français à partir de la rentrée d'août 2019, ceci afin de répondre à un besoin croissant des habitants allophones de Penthaz.

L'Association Français en Jeu permet à des migrant-e-s d'apprendre, avec une participation financière symbolique, le français et ceci depuis de nombreuses années dans différentes communes du Canton. Chaque année, près de 2000 personnes suivent l'un des 160 cours donnés par 145 formateurs et formatrices; dont plus des ¾ sont bénévoles.

Les cours, orientés sur l'intégration dans la commune, sur le lieu de travail et l'école, sont largement subventionnés par le Canton via le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI). Si une communication sera prochainement transmise aux personnes susceptibles d'être intéressées, nous invitons chacune et chacun à d'ores et déjà manifester son intérêt, soit auprès du contrôle des habitants de Penthaz, tél. 021 863 20 50, touche 3, email : administration@penthaz.ch, ou directement auprès de la responsable du pôle Gros-de-Vaud de Français en Jeu, Mme Naima Topkiran, tél 021 552 44 06, email : n.topkiran@francaisenjeu.ch

Ouverture de la piscine



Profitez de l'été à la piscine de Penthaz.

Ouverture 7 jours sur 7

Du samedi 18 mai au lundi 16 septembre

Du 21 juin au 25 août	09h00 - 20h00
Autres périodes	09h00 - 19h00

Camping - saison 2019

Camping saisonnier ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre
(remise en état des places autorisées jusqu'au samedi 5 octobre)

Camping de passage ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre

Patinoire

La Municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué au succès de la saison 2018 - 2019.

La patinoire a enregistré une bonne fréquentation, et plus particulièrement par les écoles.

Vous n'avez pas reçu un numéro du Cancanier ?

Vous avez été nombreux à vous manifester suite aux problèmes de distribution du dernier numéro du Cancanier. Contactée par nos soins, la Poste a promis d'être plus attentive lors des prochaines livraisons. Toutefois, si une telle mésaventure venait à se reproduire, nous vous invitons à venir chercher un exemplaire directement à l'administration communale.

Travaux bruyants

Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant, de nature à troubler le repos des personnes, est interdit entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, en dehors de ces heures, toute mesure doit être prise pour réduire le bruit le plus possible. De plus, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 h et 13 h, ainsi qu'entre 20 h et 7 h.

Déchets incinérables et feu sur la voie publique

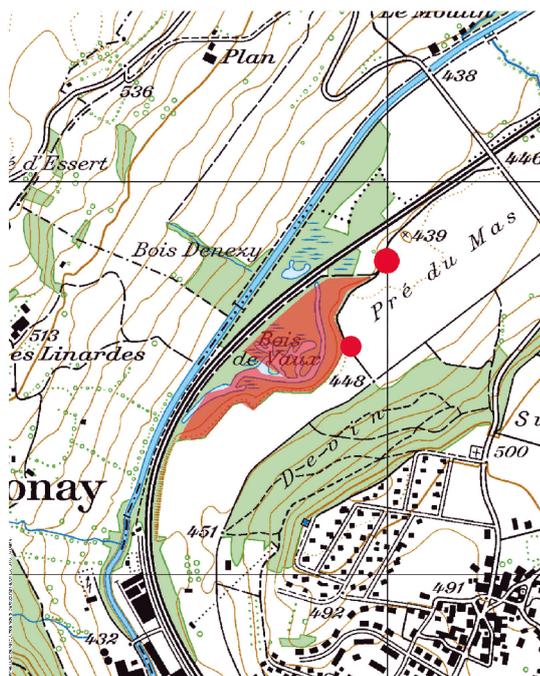
Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés ou déposés aux endroits déterminés par la Municipalité (déchetterie). L'incinération de ces matières en plein air est strictement interdite. Il est interdit de faire du feu sur la voie publique, dans tous les lieux accessibles au public ou aux abords de ceux-ci, à moins de 10 m des bâtiments, des dépôts de foin, de paille, de bois ou d'autres matières combustibles ou facilement inflammables. Il est en outre interdit de brûler les déchets de chantier. Sont également réservées les dispositions fédérales et cantonales en la matière. En cas de vent violent ou de sécheresse, des précautions spéciales doivent être prises pour écarter tout risque d'incendie ; le cas échéant tout feu est interdit.

Îlot de sénescence

Bois de Vaux



SWITZERLAND
SCHWEIZER
TERRITORI DA
PROTEGEE
PROTECCIUN
SUISSE
SUIZZERA
SVIZZER



● panneaux ■ Périmètre de l'îlot de sénescence Echelle: 1:5'000

Située au Bois de Vaux, aux abords de la Venoge, cette surface de forêt est dédiée à la nature. La forêt y est laissée à sa libre évolution.

Le cycle naturel de croissance et de décomposition des arbres pourra avoir lieu sans intervention humaine. La mise en place de cet îlot de sénescence permet de favoriser la conservation et le développement des espèces végétales et animales dépendantes des vieux arbres et du bois mort.



Illustrations: Julie Fe...

Attention! Cette forêt est laissée à sa libre évolution naturelle, ce qui peut occasionner des chutes d'arbres ou de branches. Veuillez rester sur les chemins. Pénétrer dans cet îlot de sénescence engage votre propre responsabilité.

Revitalisation de la Venoge

Travaux jusqu'en septembre 2019

Contexte

Historique

La protection de la Venoge a été acceptée par le peuple en 1990. Elle est assurée par le "Plan de protection de la Venoge", approuvé par le Conseil d'Etat en 1997. Ce document prévoit entre autre des mesures visant à restaurer la rivière.

C'est dans ce cadre que, depuis 2006, est étudié la revitalisation du secteur Bois-de-Vaux.

Objectif

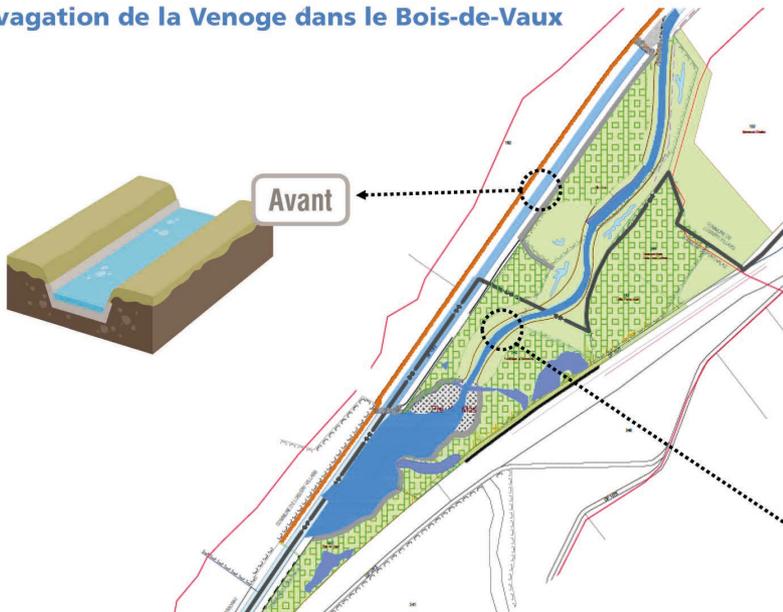
Recréer une zone alluviale en lien avec la Venoge. Le tracé du futur cours d'eau suivra son tracé historique.

Les travaux s'effectueront en deux phases :

- 1) L'assainissement des deux anciennes décharges
- 2) La divagation de la Venoge dans le Bois-de-Vaux

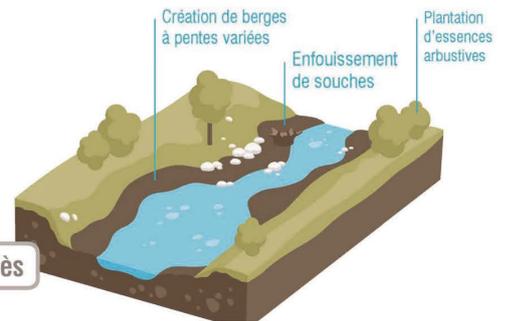


Divagation de la Venoge dans le Bois-de-Vaux



Une revitalisation, c'est quoi ?

La revitalisation consiste à redonner à un cours d'eau artificiel les caractéristiques proches de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.



Travaux

1) Assainissement des décharges

La revitalisation du cours d'eau prévoit de rediriger un tronçon de la Venoge dans son ancien lit, occupé localement par deux anciennes décharges datant des années 1970. Il s'agirait au préalable de les assainir.

Dans ce cas, les travaux consisteront à terrasser entièrement les deux décharges. Les matériaux pollués seront évacués dans les filières d'élimination conforme à leur degré de pollution.

Etape a :

Travaux forestiers (défrichement) dans les zones des anciennes décharges.

Etape b :

Découpage et excavation des anciennes décharges, suivi par l'égouttage et le tri des matériaux excavés.

Direction de travaux - Assainissement

De Cérenville Géotechnique SA, +41 58 900 84 00

2) Divagation de la Venoge

Etape a :

Travaux forestiers (défrichement) dans les futurs élargissements du cours d'eau.

Etape c :

Découpage et excavation de la nouvelle Venoge.

Direction de travaux - Revitalisation

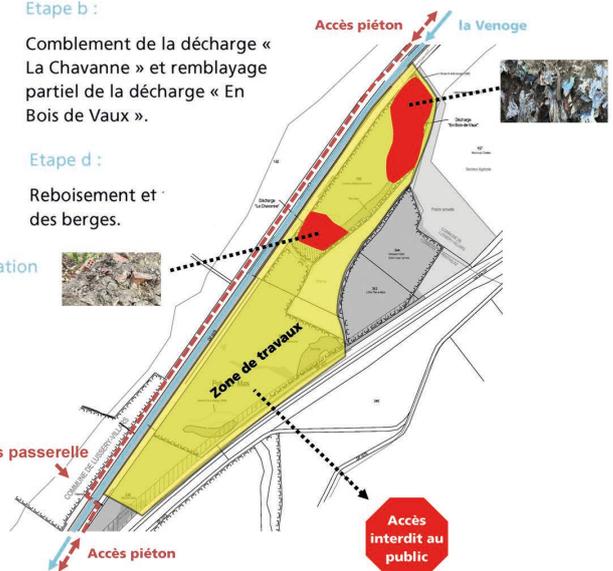
RWB SA, +41 58 220 39 00

Etape b :

Comblement de la décharge « La Chavanne » et remblayage partiel de la décharge « En Bois de Vaux ».

Etape d :

Reboisement et des berges.



Vision : Local des jeunes

Henri-Robert Borgeaud

C'est pour vous parler de cette institution que je suis allé à la rencontre de Martine Jauner, qui en est l'animatrice responsable depuis maintenant 16 ans.

Mais faisons un bref retour aux origines. C'est en 1995 que des membres de l'association des parents d'élèves ont la conviction qu'il faut offrir aux jeunes du village un espace dans lequel ils puissent se réunir, s'adonner à leurs loisirs, vivre leur vie d'ado dans un lieu qui soit le leur. D'où l'idée de ce local. Pour en financer la mise sur pied, ces jeunes parents décident alors d'organiser un petit festival de musique rock : Le Rock'n air festival, qui deviendra plus tard le renommé Venoge festival. C'est de cet élan qu'est également née l'association de la Cool'Hisse encore active aujourd'hui dans l'organisation de plusieurs événements marquant la vie de nos villages.

Dites-nous, aujourd'hui, comment vit ce Local des jeunes ?

Nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien des quatre communes que sont Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Penthalaz bien sûr, qui financent l'essentiel de notre budget et met à notre disposition une grande partie de l'abri PC de la salle du Verger. Soit 4 grandes salles sur 210 m². Comprenant un espace «cuisine réfectoire» équipé d'un grand frigo, d'un évier et surtout d'une très grande table autour de laquelle on discute, on bricole, on pique-nique, voire même on fait ses devoirs. Une autre de ces salles est équipée en son et lumière et accueille les activités de dance, alors que l'on trouve dans les deux autres une table de ping-pong, un billard, un baby foot et surtout de grands fauteuils et canapés. C'est un univers à la fois très sobre et fonctionnel, les volumes sont cubiques et le béton omniprésent, mais les graffitis joyeux et colorés - pour certains datant de l'ouverture du Local - ainsi que le mobilier et la déco font que l'atmosphère est chaleureuse et que l'on s'y sent à l'aise.

Et en termes de fréquentation ?

Nous sommes ouverts aux jeunes des communes partenaires âgés de 9 à 16 ans, avec une extension aux plus âgés deux vendredis soir par mois, soirées que nous réservons aux 13 - 18 ans. Evidemment, les envies, les attentes, les centres d'intérêts

ne sont pas les mêmes chez toutes et tous, mais nous faisons en sorte de nous adapter à cette diversité. Nous avons la chance d'avoir plusieurs salles, ce qui permet la cohabitation de groupes de compositions différentes s'adonnant chacun à ses activités. Concernant la fréquentation. Il est difficile de faire des généralités, les groupes se forment, se défont, les dynamiques évoluent constamment, tout est en perpétuel changement. On peut aussi bien avoir 50 jeunes que 10, et ça fluctue également au fil des saisons et de la météo. Mais je peux tout de même dire que la fréquentation moyenne se situe aux alentours de 20 jeunes et que certains fréquentent le Local plusieurs années, développant une forte identification avec ce lieu et ce qui s'y passe.

Quelle est la motivation première qu'ont les jeunes à fréquenter le Local ?

Indiscutablement le besoin d'être ensemble, de pouvoir se rencontrer dans un espace relativement confortable et qui, par-dessus tout, soit le leur. Je crois qu'en tout premier lieu, avant d'être un centre d'animation, le Local des jeunes est un lieu d'accueil, un lieu de vie. Même si, bien sûr, les animations proposées, le fait de pouvoir accéder librement à certaines activités de loisirs font partie des attraits du Local. Et puis une autre dimension que je souhaite également évoquer; pour certains jeunes, la relation avec les animatrices revêt une importance prépondérante, nous sommes parfois l'adulte de confiance à qui demander conseil ou se confier et il n'est pas rare que nous soyons sollicitées pour un échange plus personnel. Cette relation qui se construit souvent dans la durée fait également partie de ce que nous pouvons apporter aux jeunes qui fréquentent le Local.

Est-ce que vous organisez des activités extra muros, ou des événements particuliers ?

Que très exceptionnellement. Nous l'avons eu fait, mais ce que souhaitent nos jeunes par-dessus tout, c'est que le centre soit ouvert. Notre dotation en personnel ne nous permet pas d'avoir simultanément deux activités. Ils nous disent qu'aller faire du ski, au spectacle, à Acquaparc, que sais-je encore, ils peuvent le faire de leur côté. En tant qu'animatrice vous êtes également

là pour définir les règles et les faire respecter.

Rencontrez-vous parfois de gros problèmes de discipline ?

Non, d'une manière générale, tout se passe bien, même si je suis parfois encore étonnée par certains comportements, par le manque de conscience dont font preuve certains jeunes quant aux conséquences de leurs actes. Le bien-vivre ensemble n'est pas nécessairement inné, c'est un apprentissage, mais une expérience de vie riche et formatrice. Et puis évidemment les phénomènes de groupes sont bien présents. Il faut essayer de les comprendre et trouver les stratégies qui permettent de garder le contrôle. Ce qui me paraît important pour la vie au Local mais aussi en tant qu'élément formateur dans la vie du jeune, c'est de le responsabiliser, de le placer face aux conséquences de ses actes et de lui demander de les assumer. Mais au final nous avons affaire à une jeunesse pleine de qualités, de créativité et d'envies dont le contact m'enrichit énormément, et après 16 années passées à leur côté, je reste très enthousiaste.



Ouvert les mercredis de 14h30 – 17h30, les jeudis et vendredis de 15h30 à 18h00 Les 1^{ers} et 2^{es} samedis du mois de 14h à 16h30

Fermé pendant les vacances d'été, réouverture 1 semaine avant la rentrée scolaire

Ouvert aux enfants et jeunes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars de 9 à 16 ans

Ouverture pour 13 à 18 ans les 1er et 2e vendredi du mois de 19h30 à 22h

Contact:

Mme Martine Jauner 079 402 57 41
<https://www.ppd.ch/local-des-jeunes>

Carnaval 2019

Quentin Margot

Les nuages se sont dispersés, et le soleil est revenu de vacances le samedi 16 mars dernier. Un constat s'impose alors : l'hiver est terminé. Un très bon présage donc pour cette édition 2019 du carnaval de Penthalaz.

Dès 11h le matin, restauration et animations ont débuté à la salle du Verger sous la férule de la Cool'hisse, alors que l'on entendait déjà la guggemusik « La Cancanière » donner une note festive et musicale à travers le village. Ateliers de bricolage et de maquillage ont ajouté encore plus de couleurs à cette journée et aux visages des enfants présents.

A 15h06 tapantes, départ du cortège emmené par les Kankan'nanas, sous l'œil bienveillant de la brigade des

patrouilleurs scolaires. Les quelque 300 participants se suivent à travers le village, puis font une halte à l'EMS de la Venoge, avant de repartir sur la Place Centrale pour la traditionnelle bataille de confettis. Une fois les habits constellés de petits papiers, ce périple se termine à la place Madeleine Chamot-Berthod pour brûler le bonhomme hiver.

C'est devant la rapide combustion de ce symbole des temps froids que La Cancanière rassemble ses dernières forces pour rendre la journée festive jusqu'au bout, le tout sous un soleil radieux. L'été s'annonce donc chaud, et les organisateurs se réjouissent déjà de l'édition 2020.



FC Venoge

Bernard Morel

410 convives au repas de soutien du FC Venoge

En février dernier, le FC Venoge a de nouveau rencontré un immense succès pour son repas de soutien. Pas moins de 410 convives avaient envahi la salle Jean Villard-Gilles de Daillens pour la traditionnelle manifestation culinaire du club. Comme le soleil et une température douce étaient au rendez-vous, l'apéritif a pu être servi dehors.

En 2018, alors que les 340 personnes présentes constituaient déjà un record, Sébastien Anger, le président du FC Venoge, disait alors qu'il ne serait guère possible d'accueillir davantage de monde. Mais la barre des 400 participants a été franchie cette année, preuve s'il en est du dynamisme de l'équipe dirigeante. Les tables ont été aménagées dans la salle, sur la scène, dans le bar et dans le hall d'entrée.

Le repas, concocté et servi par l'équipe de la famille Porchet de l'hôtel de la Croix-Blanche de La Sarraz, a été à la hauteur de l'événement. Tout comme la tombola puisque le montant global de la valeur des lots a lui aussi atteint un nouveau record. Le premier prix était une Citroën C1, d'une valeur de plus de 13'000 francs. C'est à M. Yann Girardet, Abbé-président de l'Abbaye de Penthaz, que M. Philippe Pittolaz, patron du garage Autopac à Penthaz, a remis les clés de la voiture.

Sébastien Anger a aussi évoqué la vie sportive du club, agitée et peu réjouissante à l'intersaison l'été dernier, mais qui est devenue plus calme et plus sereine au fil des mois. « Nous avons retrouvé un cap qui correspond vraiment avec l'ADN du club », a-t-il souligné, se réjouissant également « du développement de la section juniors qui accueille désormais 130 enfants ».



Comité FC Venoge



La FSG Penthaz recherche des coureurs à pied

Forte de 240 membres, la FSG Penthaz est une des sociétés les plus importantes du village et se porte très bien. Mais elle n'est pas rassasiée pour autant et cherche encore à attirer de nouvelles personnes. En tout cas pour ce qui est des activités extérieures, idéales avec l'arrivée du printemps. La course à pied est un sport qui colle parfaitement à cette saison, d'où le souhait de former un groupe d'adultes pour le pratiquer.

« Au départ, les moniteurs du groupe athlétisme ont décidé d'ouvrir un cours de condition physique pour les enfants qu'ils entraînent, explique Esthel Gabriel, membre du comité et coach des moniteurs. Ce cours de course à pied a lieu tous les lundis à 18h15. Andrea Selva, notre moniteur de condition physique, s'est alors dit que ce serait bien d'encourager également des adultes à pratiquer la course à pied. Donc à la suite des enfants, à 19h30, les personnes désireuses de s'initier à ce sport ou simplement désireuses de courir en groupe peuvent venir devant la salle du Verger et seront bien encadrées. L'entraînement dure entre 1h15 et 1h30. »

Pour ce qui est de ses autres activités, la FSG Penthaz veut ouvrir davantage ses portes aux garçons. « Jusqu'à présent, les garçons étaient incorporés dans les groupes athlétisme ou multisports, reprend Esthel Gabriel. Dès maintenant, nous leur donnons la possibilité aux garçons de 7 à 16 ans de pratiquer la gymnastique aux agrès. » Mais ces jeunes ne sont pas appelés à prendre part à des compétitions. « Nous n'avons malheureusement pas de moniteur agréé pour cette discipline côté masculin », précise-t-elle. Seules les filles du groupe « agrès compétition » peuvent participer à des concours.

La FSG Penthaz serait-elle une société sans souci ? Pas tout à fait car au niveau des salles à disposition, le problème n'est pas simple à résoudre. Elle utilise celles du Cheminet et du Verger. « Par rapport à nos besoins, il nous manque clairement une salle, relève encore Esthel Gabriel. Pour le groupe « agrès compétition », au vu des nombreuses demandes, nous sommes contraints de faire passer des tests préalables. Nous aimerions également ouvrir un groupe agrès pour les adultes, mais c'est impossible pour l'instant à cause du manque de place. »

Cela ne freine en rien le dynamisme de la société qui, contrairement à bien des clubs de sport, n'a guère de problème pour l'encadrement des jeunes. « Notre équipe de moniteurs est très motivée, souligne avec plaisir Esthel Gabriel. Et des jeunes sont intéressés pour devenir moniteur. C'est réjouissant. » **BM**

DEBUTANT OU NOVICE, VOUS SOUHAITEZ VOUS INITIER A LA COURSE A PIEDS ?

ALORS.....REJOINGNEZ LA

fsg
PENTHAZ

UN ENTRAÎNEMENT EN GROUPE ENCADRE PAR UN MONITEUR EXPERIMENTE DÉBUTERA DÈS LE 18 MARS 2019

- QUAND : TOUS LES LUNDIS
- LIEUX : PENTHAZ, SALLE DU VERGER
- HEURE : 19H30
- DUREE : 1H15-1H30

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONTACTEZ ANDREA SELVA AU 079 841 82 44

LUNDI ?

JE PEUX PAS



J'AI RUNNING

<http://www.fsgpenthaz.ch/>

Agenda 2030 et 3^{èmes} Journées du Développement durable des 24 et 25 mai 2019

La Municipalité

Poursuivant sa volonté de promouvoir une politique participative de développement durable, initiée en 2017 avec le lancement d'un Agenda 2030, la Municipalité agit dès lors en étroite collaboration avec la commission « énergie et développement durable » du Conseil communal et un groupe de citoyens engagés. Le but visé est d'atteindre, d'ici 2030 et au niveau local, les objectifs définis à une large échelle, en impliquant tous les acteurs locaux, citoyens, groupes, sociétés locales, entreprises, etc. Vous l'avez compris, chacune et chacun seront accueillis et bienvenus à nous rejoindre et à développer des projets citoyens en lien avec ses intérêts spécifiques, ses compétences, ressources et disponibilités.

Les prochaines Journées du Développement durable auront lieu le week-end des vendredi 24 et samedi 25 mai au Centre communal du Verger.

Vendredi 24 mai à 20h00 : Projection gratuite et ouverte à tous du film « Demain Genève » réalisé par G. Chollet et E. Fernandes.

Ce documentaire propose une vision positive de l'avenir, un aperçu de à quoi pourrait ressembler notre région demain, en nous impliquant dans la transition écologique.

La participation, à cette soirée, de M. Guillaume de Büren, chef de l'Unité Développement durable à l'Etat de Vaud, donnera du crédit à nos actions locales et permettra d'aborder les moyens et soutiens dont le Canton pourrait nous faire bénéficier.

Samedi 25 mai, à un horaire à préciser, le groupe de citoyens engagés proposera des activités liées à l'environnement et la biodiversité, à la consommation et à la réduction des déchets, ainsi qu'à la mobilité douce. D'autres projets sont en préparation.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer, samedi 25, la mise sur pied d'un « Répare-Café ». Celui-ci offre l'opportunité de faire réparer gratuitement, par des bricoleurs confirmés, objets en bois, textile, matériaux divers, petits appareils électroménagers et audios, et leur donner une seconde vie plutôt que de s'en défaire en

les jetant. A cette fin nous faisons appel à toute personne possédant des dons et capacités de bricoleur et qui serait disponible ce jour-là. Pour vous annoncer ou pour de plus amples renseignements sur cette activité, vous pouvez contacter M. Gil Comminellis, le soir, au tél. 079 282 28 26 ou email : gilcomminellis@hotmail.com

Un programme détaillé paraîtra début mai.

JOURNÉES du
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Agenda 2030
24 et 25 mai 2019
21 septembre 2019

Pour plus d'infos par courriel :
administration@penthalaz.ch
ou par tél. 079 658 61 00



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

En forêt, le respect s'impose

Qu'a-t-on le droit de faire en forêt ? Quels sont les interdits ? Le «Petit guide du savoir-vivre en forêt» est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch. Vous pouvez également y commander autant d'exemplaires que vous le souhaitez.

Cette brochure est un excellent outil pédagogique pour l'école.

Pour plus d'infos sur la forêt :
www.foretsuisse.ch



Agenda

10 avril 2019

Thé dansant

11 avril 2019

Connaissance 3

24 avril 2019

Thé dansant

1er mai 2019

Thé dansant

3 mai 2019

Soirée des jeunes citoyens

8 mai 2019

Thé dansant

10 mai 2019

Unihockey : tournoi populaire

24-25 mai 2019

3ème Journée du développement durable

29 mai 2019

Thé dansant

30 mai 2019

Thé dansant

6 juin 2019

Rotary Club : soirée café théâtre

12 juin 2019

Thé dansant

28 juin 2019

Foire au livre

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place centrale : du lundi au jeudi, dès 12h du vendredi au dimanche 24h/24

Gare de Cossonay-Penthalaz : 24h/24

Covoiturage

www.e-covoiturage.ch

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Cultes

Paroisse Protestante EERV

A l'église de Penthalaz

28 avril, 10h, culte par M. Jean-François Habermacher, pasteur

12 mai, 10h, culte par Mme Magda Eggimann, pasteure

30 mai, 10h, Ascension, culte avec cène, par Catherine Novet, diacre

Si vous souhaitez recevoir par courriel la lettre de nouvelles de la paroisse, merci d'envoyer un petit mail à Catherine Novet: catherine.novet@eerv.ch.

Rédigée tous les trois mois environ, cette missive vous donne toutes les infos utiles sur la vie paroissiale avec des photos de nos activités et l'agenda des rendez-vous à ne pas manquer.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse :

www.penthalaz.eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :

www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au 021 863 20 50 (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022